S

(f)



## **DÉLIBÉRATION**

## du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

## Délibération n°2022-093 : Schéma directeur du handicap 2023-2027

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et L712-6-1;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 créant un référentiel général d'accessibilité pour les administrations ;

Vu la charte Université-Handicap du 4 mai 2012 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2022-14 du conseil académique du 17 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le schéma directeur du handicap 2023-2027.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 15 Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote: 0

Visa de la Présidente Virginie DUPONT

## Document en annexe :

- Schéma directeur du handicap 2023-2027

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

